

Contrat d'inscription
A compléter et à renvoyer accompagné
de votre règlement à
Karine Le Lannier
Reiki et d'Hypnose d'Occitanie
886 route d' Eaunes, 31870 Beaumont-sur-Lèze



Intitulé de la formation	Tarifs	Cocher la case
Reiki - Premier degré (1 soin inclus en présentiel ou à distance)	230 €	
Reiki - Deuxième degré	330 €	
Reiki – Troisième degré	430 €	
Reiki – Quatrième degré	820€	
Reiki – Karuna (accessible seulement après 2ème degré)	330€	

Toutes les dates se trouvent sur le site web. Merci d'indiquer ci-dessous celle sélectionnée.

Intitulé :Date du stage: Lieu :

Nom :

Prénom : Né(e) le :

Adresse

Code Postal : Ville :

E-mail (Ecrire TRES lisiblement) :

Téléphone :

Joindre à ce document :

1) le règlement de l'acompte :

- **100 € pour les Niveaux 1, 2 et Karuna,**

- **200 € pour les Niveaux 3 et 4**

par chèque à l'ordre de **Le Lannier** qui sera encaissé environ 10 jours après réception.

2) ainsi que le reste du règlement en 1 ou 2 chèques qui pourront être encaissés au maximum dans les 2 mois après le démarrage de la formation (indiquez au dos les mois* d'encaissement souhaités) à l'ordre de :

Le Lannier - **(Ne pas mettre de date précise, indiquez uniquement le mois souhaité)*

Dans le cas d'un règlement par virement ou en espèces le règlement sera réalisé dans son intégralité au plus tard le premier jour du stage.

3) le contrat de formation (ci-après), rempli et signé.

NB : Dans le cas où vous souhaitez vous inscrire sur plusieurs formations, il est nécessaire de faire autant d'acompte que de stages choisis.

CONTRAT DE FORMATION

Articles L653-3 à L 6353-7 du code du travail

En application des articles L6353-3 à 653-7 du code du travail, il est conclu un contrat de formation entre Karine Le Lannier, et Mme ou Mr.....(merci de compléter)

Article 1 : Nom et durée de la formation

Reiki - Premier degré (2j)
Reiki - Deuxième degré (2j)
Reiki – Troisième degré (2j)
Reiki – Troisième degré (2j)
Reiki – Karuna (2j)

Article 2: Niveau de connaissances préalable

Reiki : Ouvert à tous, à partir de 18 ans.

Article 3 : Objectif des formations.

Proposer un apprentissage de qualité en soins et techniques thérapeutiques à visée professionnelle ou personnelle.

Article 4 : Contenu des formations

Une réflexion théorique guide les formations, mais il s'agit aussi de formations pratiques qui intègrent une partie de développement personnel.

Les formations n'ont pas de but médical ni paramédical. Elles se positionnent en dehors de toute démarche sectaire, raciale, religieuse ou politique, n'ont aucun caractère sexuel et respectent la liberté et les droits individuels de chacun.

A l'issue de la formation un support écrit sera donné aux élèves ainsi que leur certificat.

Articles 5 : Délai de rétractation

A compter de la date de réception du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe alors Karine Le Lannier par lettre recommandée avec accusé de réception. (article L6353-5 du Code du travail).

Au-delà, l'acompte restent acquis afin de couvrir les frais d'inscription et d'organisation.

Dans le cas où le stagiaire s'inscrit moins de 10 jours avant le début de la formation, l'acompte reste acquis en cas d'annulation.

Article 8 : Engagement du stagiaire

Le stagiaire est tenu à une obligation d'assiduité.

Ses absences éventuelles ne peuvent donner lieu à aucun remboursement. Le stagiaire s'engage à suivre la totalité de la formation. Les arrêts anticipés ne donnent lieu à aucun remboursement .

En revanche, si le stagiaire est empêché de suivre la formation pour un cas de force majeure dûment reconnue (et justifié par un document), il pourra être remboursé du/des modules non effectués. Néanmoins tout module entamé est dû (ou reporté sur une autre session).

Article 9 : Cas de différend

Si une contestation ne trouve pas de solution amiable, le tribunal de Toulouse sera seul compétent pour régler le litige.

Article 6 : Modalités de paiement

Après le délai de rétractation mentionné à l'article 5, le chèque d'acompte est encaissé. Le paiement du solde par chèque se fait en une à trois fois maximum (étalé sur 3 mois maximum à compter de la date de démarrage de la formation). Dans le cas d'un règlement par virement ou en espèces le règlement sera réalisé dans son intégralité le premier jour du stage, au plus tard.

Article 7 : Engagement des formateurs et annulation

Les formateurs s'engagent à donner des formations aux participants telles qu'indiquées dans le programme.

Karine Le Lannier se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation (cas de force majeure, ou par nombre insuffisants de stagiaires) dans ce cas les acomptes versées pourront être intégralement remboursées ou, au choix, reportées sur une prochaine session. Karine Le Lannier ne pourra être tenue responsable des frais engagés par le stagiaire (hôtels, transports...).

Le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance des objectifs et contenus de la formation, préalablement à la signature du contrat.

Fait à le

Pour le stagiaire (nom, prénom, signature)

Lu et approuvé,



Pour l'Ecole:

Le Lannier Karine - Ecole de Reiki et d'hypnose d'occitanie
06 62 40 74 26 – 886 route d'Éaunes, 31870 Beaumont sur Lèze
www.reiki-toulouse-occitanie.fr/
Siret : 790 518 492 00018